



RAPPEL DES CONSIGNES À RESPECTER EN MATIÈRE DE CHAUFFAGE

TEMPÉRATURE : Les installations de chauffage sont réglées de manière à assurer le confort des occupants, **dans le respect des engagements de maîtrise de l'énergie du Plan Climat**. Elles garantissent, pendant les périodes d'occupation des locaux et portes fermées,

19° classes
bureaux
logements

16° couloirs
préaux

En période d'inoccupation $\leq 48h$ (WE) = 16° ; $> 48h$ (vacances scolaires) = 12°
Un degré en moins c'est 7% d'économie sur la facture de chauffage soit 2,5M€ par an.

N'UTILISEZ PAS D'APPAREILS ÉLECTRIQUES DE CHAUFFAGE D'APPOINT

Ils gênent le fonctionnement des thermostats et risquent de conduire à un résultat opposé à celui recherché.

NE MANIPULEZ PAS LES ROBINETS DES RADIATEURS DE MANIÈRE INTEMPESTIVE

Toutefois, si le radiateur est froid, vérifier que les robinets sont bien ouverts ; ils peuvent avoir été fermés par des occupants qui avaient trop chaud.

AÉREZ RÉGULIÈREMENT LES PIÈCES,

mais sans excès (10 minutes suffisent !), au moment des pauses (récréations des enfants, pause déjeuner etc.) et en fin de journée ; pas le matin, la température doit avoir le temps de remonter avant que les classes ne soient occupées.

DÉGAGEZ LES RADIATEURS

exclure tout ce qui peut gêner la circulation de l'air chaud et perturber le système de régulation de la température. N'y poser aucun objet ; ne pas installer de meubles devant ; proscrire les tablettes.

Attention ! Un radiateur froid n'est pas toujours le signe d'une panne. Dans la plupart des cas il s'agit d'une coupure temporaire de chauffage commandée par le système de régulation.